

Charte documentaire du réseau de bibliothèques La Petite Chartreuse



Préambule

La définition des missions des bibliothèques s'appuie sur les grands textes nationaux et internationaux qui clarifient le rôle et les enjeux des bibliothèques de lecture publique.

Ils sont reconnus par le Ministère de la Culture :

- Manifeste de l'UNESCO pour la bibliothèque publique (1994),
- Principes directeurs pour les bibliothèques publiques (UNESCO et IFLA¹, 2001),
- Charte des bibliothèques (Conseil supérieur des bibliothèques, Ministère de la Culture, 1991),
- Code de déontologie du bibliothécaire (ABF², 2003),
- Manifeste « La bibliothèque est une affaire publique » (ABF, 2012),
- Déclaration de Lyon (IFLA, 2014),
- Charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques (ABF, 2015).

Missions des bibliothèques

La vocation de la bibliothèque est le développement de la lecture publique, la diffusion des idées et d'une offre culturelle diversifiée. La bibliothèque offre aux citoyens les moyens d'accéder aux informations leur permettant d'exercer leurs droits démocratiques et de jouer un rôle actif dans la société. Elle favorise l'innovation sociale et les débats citoyens et ainsi l'épanouissement individuel et collectif. « Les bibliothèques sont un espace public ouvert à l'expérimentation et à l'échange collaboratif des savoirs de tous types sur un territoire³ » : Elle est aussi un lieu de loisirs et de détente.

« Les services qu'elle [la bibliothèque] assure sont (...) accessibles à tous sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale⁴. »

¹ IFLA pour International Federation of Library Associations, association internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques.

² Association des Bibliothèques de France.

³ Charte du droit fondamental des citoyens (...), (ABF, 2015).

⁴ Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique

Les collections sont adaptées aux besoins de chacun. La diversité des supports autant que des contenus facilite cet accès : la bibliothèque doit donc faire appel à tous les types de supports et de technologies, qu'ils soient traditionnels ou innovants.

Un accent fort est mis sur la nécessité de ne pas cantonner les bibliothèques à la seule fourniture de livres : les enjeux démocratiques autour de la fracture numérique sont à prendre en considération pour la société de demain. Les bibliothèques, en tant que lieux de médiation, ont vocation à développer la maîtrise des outils technologiques par tous les publics, dans tous leurs aspects, en garantissant l'accès à « un internet public ouvert et fiable⁵ ».

En conséquence, les collections :

- reflètent les tendances contemporaines et l'évolution de la société autant que le patrimoine et l'histoire.
- reflètent la pluralité des opinions.
- proposent différents niveaux de lecture en fonction des publics.
- s'approchent de l'encyclopédisme, l'exhaustivité étant impossible : la bibliothèque ne saurait acheter tous les documents parus dans un domaine particulier.

« Les collections et les services ne doivent être soumis ni à une forme quelconque de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à des pressions commerciales⁶. »

Seuls les documents faisant l'objet d'une interdiction judiciaire sont d'emblée exclus des collections.

Toutes ces missions sont menées à bien grâce à des partenariats avec des associations, structures et établissements locaux.

Contexte territorial

Lien avec la Métropole

Le réseau de bibliothèques La Petite Chartreuse fait partie de la métropole grenobloise, Grenoble-Alpes Métropole (49 communes et 450000 habitants). En matière culturelle, il convient de porter l'attention selon trois axes d'orientation :

- la culture est un droit pour tous. On doit veiller à ce que ce droit soit respecté. La culture est souvent une porte d'accès à l'inclusion sociale, au partage, au dialogue.

⁵ Charte du droit fondamental des citoyens (...), (ABF, 2015).

⁶ Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique.

- la culture est un témoin de l'histoire d'un patrimoine (son patrimoine bâti ou naturel), un objet de mémoire qui crée du lien entre les habitants anciens et les nouveaux arrivants et entre les générations, un levier de développement et d'attractivité.
- la culture est sise sur deux piliers, la transmission et la création, parce que l'imaginaire culturel s'inscrit résolument dans le réel et transforme positivement un territoire.

Réseau de bibliothèques La Petite Chartreuse

Afin de poursuivre leur engagement pour garantir à leurs habitants un accès aux livres et à la lecture dans une dynamique renouvelée, les villes de La Tronche, Corenc et Le Sappey-en-Chartreuse ont créé le réseau des bibliothèques La Petite Chartreuse.

Le territoire de ces trois communes coïncide avec le secteur scolaire du collège Jules Flandrin de Corenc.

Extrait de la Convention de fonctionnement du réseau de bibliothèques La Petite Chartreuse :

Description des services pour le public

Les villes ont créé un catalogue commun et ont développé pour leur public les services suivants :

- Les adhérents peuvent emprunter des documents dans chaque bibliothèque du réseau.
- Le public bénéficie d'animations réseau.
- Le public a accès à un catalogue commun par le biais du site internet.
- Les adhérents peuvent accéder à leur compte lecteur, faire des réservations (sauf si le document est disponible en rayon) ou prolonger leurs prêts en ligne.

Les services mutualisés proposés sont :

- Un catalogue partagé
- Un site internet
- Une politique documentaire partagée
- La mutualisation des ressources dans le cadre d'animations tout public
- La mutualisation des ressources dans le cadre d'animations scolaires

Art 1 Description du bassin de vie

Les missions et les principes édictés dans cette charte sont affinés en s'appuyant sur les enjeux sociaux et culturels du territoire ainsi que sur ses particularités économiques.

Les communes de La Tronche, de Corenc et du Sappey-en-Chartreuse forment un bassin de vie qui allie vie urbaine et attractivité touristique :

- Les communes de Corenc et de La Tronche offrent un cadre de vie péri-urbain, à proximité de la ville de Grenoble.
- Située en altitude, sur les balcons sud de la Chartreuse, la commune du Sappey-en-Chartreuse présente un cadre naturel qui lui confère un caractère plus résidentiel et une vocation touristique tournée vers les activités de plein air (activités sportives et de découverte de la montagne).

Les trois communes bénéficient d'un tissu scolaire, culturel, associatif et social diversifié, qui constitue aussi leur environnement : établissements scolaires, structures de petite enfance, équipements culturels et sportifs, foyers socio-éducatifs, résidences de personnes âgées, services socio-culturels.

Et en particulier, Le Sappey-en-Chartreuse est une commune du parc naturel régional de la Chartreuse; La Tronche accueille le Centre Hospitalier Universitaire (CHU).

Ces établissements et associations peuvent être des partenaires afin de mettre une thématique en valeur, de participer à un événement régional ou national, ou de promouvoir la lecture publique et les collections des bibliothèques.

Art 2 Population⁷

La population du réseau de bibliothèques La Petite Chartreuse est composée de 12 205 personnes⁸ dont 23,6% de retraités, 25% de cadres, 13,8% de professions intermédiaires et 3 % d'ouvriers⁹ (respectivement 26,8 % de retraités, 9 %, 14 %, et 13.1 % en France métropolitaine).

- La moyenne des trois communes concernant le taux de chômage est de 6,2 % tandis que le taux national est de 12,7 %.
- Elle est composée de 49% d'hommes et de 51% de femmes (48,4 % d'hommes et 51,6 % de femmes pour la France métropolitaine).
- La population de moins de 20 ans est de 26,6 % en moyenne sur les 3 communes et celle de plus de 60 ans est de 22,3 % (respectivement 24,4 % et 23,9% pour la France métropolitaine).

⁷ Sources des données de ce paragraphe : INSEE, recensement de 2012.

⁸ 6 863 personnes à La Tronche, 4 162 personnes à Corenc et 1 180 personnes au Sappey-en-Chartreuse.

⁹ Données non fournies par l'INSEE pour le Sappey-en-Chartreuse.

- La moyenne des trois communes des résidents de plus de 15 ans ayant un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat est de 75,3 %, chiffre supérieur aux données nationales puisque 43% des français ont ce niveau d'étude en France métropolitaine.

Art 3 Les collections

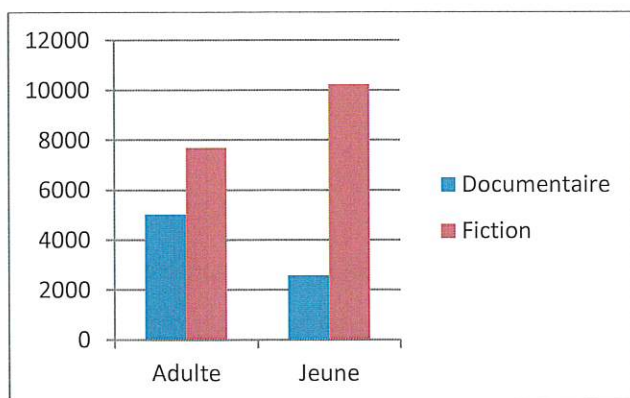
La bibliothèque a une vocation encyclopédique : elle cherche à rassembler des documents concernant l'ensemble des domaines de la connaissance et des formes d'expression.

Etat des lieux

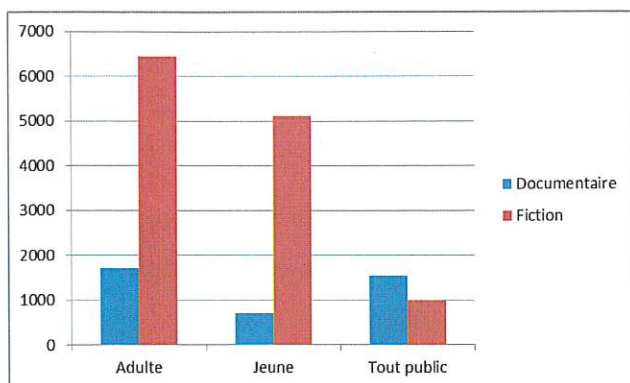
Actuellement, les bibliothèques proposent aux prêts des documentaires et des œuvres de fiction pour la jeunesse et pour les adultes. Les supports sont des livres, livres-DVD, livres-audio, livres lus (CD), des CD (musique à Corenc et au Sappey-en-Chartreuse), des DVD (à Corenc), des liseuses et des tablettes (à La Tronche).

Ces collections représentent une offre de près de 46000 documents.

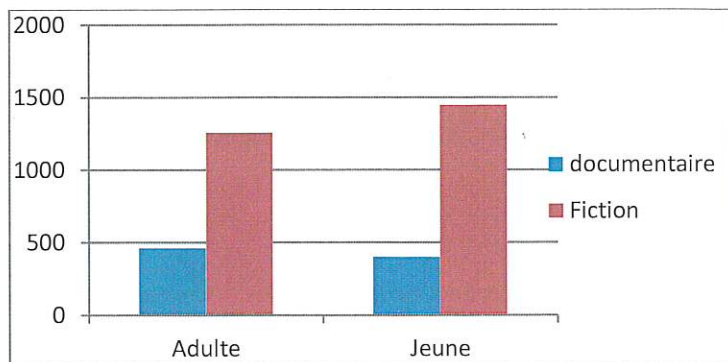
Les trois graphiques suivants présentent le nombre d'exemplaires de documents dans chacune des trois bibliothèques, selon le public visé et le type de document (chiffres 2016)



La Tronche



Corenc



Le Sappey en Chartreuse

Axes d'acquisition

Le réseau de bibliothèques La Petite Chartreuse s'emploie à :

- Favoriser l'accès pour tous à l'information et à la culture, dans toute sa diversité et sous toutes ses formes.
- Générer du lien social en ouvrant ses portes à tous les publics et en favorisant la rencontre et l'échange, autour d'évènements et d'animations.
- Assurer un soutien à l'éducation et la formation, initiale et continue.
- Diminuer la fracture numérique en proposant un accès et un accompagnement dans l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC).
- Proposer un panel de ressources numériques : faire connaître les ressources numériques méconnues du grand public.
- Encourager les pratiques de loisirs.

Règles de désherbage

Les bâtiments des bibliothèques sont calibrés pour un nombre maximum de documents. C'est ainsi que l'achat de nouveautés engendre mécaniquement la nécessité de se séparer régulièrement d'une fraction des collections. Cette opération appelée « désherbage », annuelle le plus souvent, s'opère selon des critères quantitatifs et qualitatifs précis, établis en amont par les professionnels.

Voici les principaux critères :

- la date d'édition du livre (date de dépôt légal) qui permet de connaître l'âge de l'information contenue dans le document (date en fin de livre ou au dos de la page de titre),
- l'état physique du livre ou bon état,
- l'intérêt et l'actualité de son contenu par rapport à sa date d'édition ou de donation,
- la présence de plusieurs facteurs négatifs appelés "IOUPI" (méthode mise au point par la Bibliothèque Publique d'information du Centre Georges Pompidou).

I = incorrect O = ordinaire U = usé, détérioré, laid P = périmé I = inadéquat

Les documents dés herbés peuvent faire l'objet de différents traitements :

- mise en vente (ou don) auprès des habitants si leur état le permet, abris livres (La Tronche),
- don à des associations si leur état le permet, ou à d'autres services publics (ex : camping pour Le Sappey-en-Chartreuse),
- utilisation dans le cadre d'ateliers « récupération »,
- pilon si aucun autre usage ne peut en être fait (livres trop abîmés notamment).

Suggestions du public

Les suggestions d'achat du public sont prises en compte dans la mesure où elles respectent les principes d'acquisition posés par les professionnels et les contraintes budgétaires. Un cahier des suggestions est mis à la disposition du public dans chaque bibliothèque.

Dons du public

Les dons du public peuvent être intégrés dans les collections sous réserve d'être en très bon état et de respecter les principes d'acquisition posés par les professionnels (voir critères énoncés ci-dessus). Ceux qui ne seront pas intégrés aux collections pourront être proposés au public, abris livres (La Tronche), ou donnés à des associations.

Le public souhaitant faire des dons est invité à prendre contact avec les bibliothécaires. Une fiche de contact est proposée sur le site pour les donateurs qui voudraient s'adresser directement aux lieux susceptibles d'accepter leurs dons. Les boîtes de retours sont exclusivement réservées aux documents des bibliothèques et non au don de livres.

Bertrand Spindler
maire de La Tronche
B Spindler



Jean-Dominique Bernadet - Bernadet
Maire de Coireuc



Dominique Escalon
maire du Sappey-en-Chartreuse